

Avis voté en plénière le 9 novembre 2011

La mobilité des jeunes

Déclaration du groupe de la CFE-CGC

Le gouvernement a souhaité questionner le CESE sur les perspectives de mobilités internationales, territoriales, sociales, culturelles ou professionnelles offertes aux jeunes français. Après avoir constaté le manque évident d'études sur le sujet, le CESE s'est attaché à montrer l'intérêt de la mobilité pour les jeunes et, d'autre part, à formuler des propositions pragmatiques visant à en favoriser l'accès.

Les voyages forment la jeunesse et la relation interculturelle favorise l'acceptation et le respect de l'autre. La mobilité est, par conséquent, une source d'enrichissement.

Cette question de la mobilité des jeunes pouvait être étudiée sous deux angles majeurs : la mobilité géographique et la mobilité professionnelle.

La section a fait le choix de limiter son analyse au questionnement relatif à la mobilité géographique des jeunes laissant la porte ouverte à une saisine particulière pour la seconde question. Question à part entière, car elle s'inscrit dans le schéma de construction d'un parcours professionnel individuel. La CFE-CGC partage cette analyse et s'inscrit dans cette démarche d'une saisine spécifique sur la mobilité professionnelle des jeunes.

En 2010, selon une étude du Centre d'Analyse Stratégique, la France compte un peu plus de 11 000 000 de jeunes de 15 à 29 ans. Seulement 2 % bénéficient des dispositifs de mobilité existants. Cela s'explique à la fois par la méconnaissance des mécanismes mais aussi par les freins à la mobilité décrits très précisément dans cette étude. Il était donc important, pour la CFE-CGC, de décrire les schémas actuellement en vigueur et de présenter un bilan des actions. Il était tout aussi primordial de dire que la mobilité est un atout incontestable pour le parcours professionnel du jeune en tant que facteur supplémentaire pour favoriser son insertion.

La mobilité est un "*dynamiseur*" de carrière ! Si le diplôme reste le sésame de l'accès à l'emploi, une expérience de mobilité, surtout internationale, demeure presque indispensable pour obtenir un emploi à plus haute responsabilité. Il convient donc de soutenir le développement de cette mobilité géographique, nationale et internationale, en améliorant les dispositifs existants : c'est l'axe de travail retenu dans cet avis et la CFE-CGC partage cette thèse.

Il est clair, par ailleurs, que la mobilité des jeunes s'accroît avec le niveau de diplôme. Soit par nécessité soit par choix. Par nécessité car les formations recherchées ne sont pas toujours disponibles à proximité ; par choix aussi car le jeune mesure tout l'intérêt pour son avenir d'une telle expérience.

Il existe de nombreux freins à la mise en œuvre de cette mobilité géographique pour les jeunes. Ces freins sont parfaitement répertoriés dans ce projet et au-delà des freins

sociaux comme la question de la faiblesse des revenus familiaux et le problème du logement pour le jeune, il existe aussi des freins culturels comme le manque de réseau social ou l'attachement au territoire.

Nous le constatons, les obstacles à une bonne pratique généralisée de la mobilité sont nombreux et divers. Il convient donc, après en avoir fait le constat, d'imaginer des propositions de nature à débloquer ces verrous économiques et administratifs. Il est clair qu'il faut valoriser ces parcours de mobilité en créant les conditions de la réussite. A titre d'exemple : l'obtention de visas simplifiés, la prise en compte des années d'étude à l'étranger dans le cursus national ou le maintien des bourses sont des éléments forts à intégrer dans la gestion de ce dossier. Le soutien de l'État, en particulier sur la question de la mobilité culturelle des jeunes, demeure une clé de la réussite.

Le CESE préconise une politique globale de mobilité et la CFE-CGC soutient cette démarche qui s'articule autour de 5 thèmes majeurs :

- en premier lieu, création d'un dispositif unique d'information dédié à la mobilité et campagne d'information à l'attention des jeunes sur les possibilités offertes. La CFE-CGC défend l'idée du portail unique d'infos. Les aides financières doivent être valorisées et le montage des dossiers facilité ;
- en second lieu, favoriser l'apprentissage de la mobilité et ce, dès le plus jeune âge au travers des échanges scolaires mais aussi, hors du cadre scolaire, par le développement des projets associatifs ;
- développer aussi une politique globale du logement pour les jeunes. La CFE-CGC demeure très attachée à ce thème. L'accord national signé par notre organisation, au mois d'avril 2011, sur l'accompagnement des jeunes dans leur accès au logement démontre notre attention toute particulière pour cette problématique. L'État doit désormais mettre en œuvre une politique globale ambitieuse applicable aux jeunes « *mobiles* ». La CFE-CGC tient à rappeler son attachement à la mise en œuvre généralisée de la garantie des risques locatifs ;
- ensuite, généraliser les bonnes pratiques en matière de transport pour les jeunes afin de favoriser effectivement cette mobilité.
- enfin favoriser réellement l'apprentissage des langues, car comment développer une mobilité des jeunes sans leur permettre d'acquérir au plus tôt les outils indispensables à cette aventure humaine ?

Bien entendu, la problématique des jeunes ultra-marins doit être considérée comme une question à part entière. Le groupe de la CFE-CGC partage et soutient les propositions de l'avis

Il est pour nous évident qu'à l'heure de la mondialisation, du développement des nouvelles technologies et des restructurations économiques et sociétales, l'amélioration des dispositifs de mobilité de nos jeunes demeure un vrai challenge. Celui-ci a aussi un coût et il est clair que celui-ci devra être collectivement assumé.

En conclusion, la CFE-CGC a voté l'avis.